

Réunion du Conseil municipal de SÉRANDON (Corrèze)

Séance du 25 juin 2020

Le Conseil municipal de SÉRANDON s'est réuni ce jour à 20 heures à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre MATHES, maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : Janine ANGLARD, Bernard BOUROTTE, Henri CHARBONNEAU, Carole COLAS, Eric GENGE, Pierre MATHES, Christiane PARTAUD, Catherine REYMONDOUX, Didier REYMONDOUX, Florence SERVE

Absent excusé : Monsieur Vincent MOULIER

Le secrétariat de séance a été assuré par Mme Christiane PARTAUD

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

Comptes administratifs et budgets primitifs 2020 présentés par Monsieur Cédric RISPAL, trésorier

Compte administratif 2019 du lotissement :

Résultat de fonctionnement : 0€

Résultat d'investissement : + 8 685.36€

Aucun résultat à affecter

Compte administratif 2019 de la commune :

Résultat de fonctionnement : 472 790.36€

Résultat d'investissement : - 242258.43€

Restes à réaliser dépenses : 29 500€

Besoin de financement : 271 758.43€

Décision d'affectation au BP :

En réserves pour couvrir le besoin de financement d'investissement : 271 758.43€

En fonctionnement en recettes : 201 031.93€

Les comptes administratifs 2019 du lotissement et de la commune sont approuvés à l'unanimité – 9 voix pour – 0 contre – 0 abstention

Budget primitif 2020 du lotissement

Dépenses et recettes de fonctionnement : 94 585.25€

Dépenses et recettes d'investissement : 101 753.31€

Budget primitif 2020 de la commune

FUNCTIONNEMENT

	DEPENSES		RECETTES
Charges à caractère général	106 600.00	Produit des services	16 386.00
Charges de personnel	168 100.00	Impôts et taxes	376 326.00
Autres charges de gestion	50 400.00	Dotations	91 831.00
Emprunts (intérêts)	2 750.00	Autres produits	43 700.00
Charges exceptionnelles	140.00	Produits exceptionnels	600.00
Atténuation de produits	4 800.00	Remboursement charges	200.00
Autofinancement	382 776.93	Excédents	201 031.93
Amortissements	10 660.00		
Dépenses imprévues	3 848.00		
Total	730 074.93	Total	730 074.93

INVESTISSEMENT

	DEPENSES		RECETTES
20/21/23 équipements	388 600.00	Subventions	42 384.00
Emprunts (capital)	148 800.00	Dotations, fonds et réserves	72 840.00
Avance forfaitaire	7 000.00	Cautions	1 000.00
Dépenses imprévues	1 760.93	Avance forfaitaire	7 000.00
Déficit	242 258.43	Amortissements	10 660.00
		Réserves	271 758.43
		Autofinancement	382 776.93
Total	788 419.36	Total	788 419.36

Opérations	Dépenses	Recettes
------------	----------	----------

Fourgon	29 500.00	
Voirie	140 000.00	42 384.00
Résidence autonomie	30 000.00	
Réaménagement bureaux	100 000.00	
Matériel technique et œuvre belvédère	30 500.00	
Éclairage et mobilier city stade	19 000.00	
Adressage et abri	14 600.00	
Aire de jeux	25 000.00	

Les budgets primitifs 2020 du lotissement et de la commune sont approuvés à l'unanimité – 10 voix pour – 0 contre – 0 abstention.

Impôts locaux

Le conseil municipal, à l'unanimité, 10 voix pour, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales en 2020 et de maintenir les taux communaux votés en 2019 :

Taxe d'habitation : 4.00%

Taxe foncière (bâti) : 8.80%

Taxe foncière (non bâti) : 48.00%

Commissions obligatoires et facultatives

Commission obligatoire :

Commission d'appel d'offres

Sont élus à main levée à la majorité :

Vincent MOULIER, Henri CHARBONNEAU, Janine ANGLARD, titulaires

Christiane PARTAUD, Bernard BOUROTTE, Eric GENCE, suppléants dans l'ordre des titulaires

Commissions facultatives

Communication

Carole COLAS, Eric GENCE, Didier REYMONDOUX

Travaux

Vincent MOULIER, Bernard BOUROTTE, Didier REYMONDOUX

Cimetière/sécurité

Catherine REYMONDOUX, Eric GENCE

Florence SERVE (sécurité)

Bernard BOUROTTE (cimetière)

Conseil des Jeunes

Christiane PARTAUD, Henri CHARBONNEAU, Janine ANGLARD

Commission Communale des Impôts Directs

Cette commission a pour rôle majeur de donner une fois par an son avis sur les modifications ou nouvelles évaluations des habitations recensées par l'administration fiscale. Le conseil municipal propose une liste de 24 contribuables. Le Directeur Départemental des Finances publiques retiendra de celle-ci 6 titulaires et 6 suppléants.

Dépenses à imputer aux comptes 623 et 625

Le conseil municipal, après avoir délibéré, 10 voix pour, autorise des dépenses de fonctionnement imputées au compte 623 "publicité, publications, relations publiques" pour le repas, l'animation et les colis de Noël des plus de 60 ans, les jouets pour le Noël des enfants, les sapins et décorations de Noël, les cérémonies officielles, les gerbes officielles et privées, le repas du conseil municipal et des agents communaux, les goûters aux associations, le feu d'artifice de la fête communale, les annonces, les insertions, les publications et le bulletin municipal.

Au compte 625 "déplacements, missions et réceptions", seront imputées les dépenses de fonctionnement pour les réceptions : vœux du maire, vins d'honneur, verres de l'amitié, inaugurations de sentiers, sites, bâtiments

Aménagement du temps de travail des agents communaux du service technique.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, 10 voix pour, décide de modifier le temps de travail des agents, en accord avec ceux-ci, pour la période du 15/06/2020 au 15/08/2020, sous réserve de l'avis du comité technique.

Horaires : 6h30/14h30 du lundi au jeudi (le vendredi 6h30/13h30) avec une pause d'une demi-heure dans la matinée.

Désignation d'un enquêteur public

Le conseil municipal a décidé de procéder à une régularisation foncière de la commune.

→ Aliénation du chemin rural de la Renaudie

Cette affaire nécessite une procédure d'enquête publique. Le conseil municipal, 10 voix pour :

Désigne Monsieur André Choury enquêteur public,

Autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires pour mener à bien ce projet.

Numérotation d'une maison à Lascaux

Le conseil municipal, 10 voix pour, dans le cadre de la dénomination des voies et numérotation des habitations, décide de valider le n°14 à Lascaux.

Divers

Redevance ENEDIS

Le conseil municipal accepte le règlement d'ENEDIS de 212€ au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité.

Autorisation d'ester en justice

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, 10 voix pour, :

AUTORISE le Maire à intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, pour tout type de recours, devant tous les degrés et tous les ordres de juridiction, pour toutes les actions destinées à préserver ou à garantir les intérêts de la collectivité territoriale, notamment dans les cas relatifs :

A la gestion du personnel et des finances communales,

A l'urbanisme, aux affaires foncières et à la gestion du domaine public et privé de la commune,

A l'exercice du pouvoir de police,

A la gestion des services communaux,

Et d'une manière générale à l'administration de la commune.

Il est précisé que la présente délégation comprend l'habilitation du Maire à se constituer partie civile au nom de la commune. Elle comprend également l'habilitation donnée au Maire à se faire assister d'un avocat de son choix pour chacune des actions ci-dessus mentionnées.

La séance a été levée à 21heures45

La secrétaire de séance

Christiane PARTAUD